



Conseil des affaires générales **Bruxelles, le 19 septembre 2023**

Président: Pascual Ignacio NAVARRO RÍOS, secrétaire d'État espagnol à l'Union européenne

La session débutera à 10 heures.

Le Conseil examinera, en vue de son adoption, une demande présentée par l'Espagne visant à modifier le règlement n° 1/1958 pour inclure le catalan, le basque et le galicien dans le régime linguistique de l'UE.

À la suite du discours sur l'état de l'Union de la présidente von der Leyen, les ministres procéderont à un échange de vues sur la "lettre d'intention" de la Commission exposant les principaux éléments guidant la préparation du programme de travail de la Commission pour 2024.

Le Conseil fera le point sur l'évolution de l'État de droit dans l'ensemble de l'UE et procédera à un échange de vues sur l'évaluation du dialogue annuel du Conseil sur l'État de droit.

Les ministres entameront la préparation de la réunion du Conseil européen des 26 et 27 octobre.

Au cours d'un petit-déjeuner informel, ils procéderont à un échange de vues avec Olha Stefanishyna, vice-Première ministre ukrainienne chargée de l'intégration européenne et euro-atlantique.

Lors d'un déjeuner de travail, ils se concentreront sur l'avenir de l'Europe.

Une conférence de presse aura lieu à l'issue de la session (vers 16 h 30).

* * *

[Page consacrée à la session du Conseil des affaires générales, 19 septembre 2023](#)

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG4\) et galerie de photos](#)

* * *

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Catalan, basque et galicien

Le Conseil examinera, en vue de son adoption, une demande présentée par l'Espagne concernant l'inclusion du catalan, du basque et du galicien dans le règlement n° 1/1958, qui régit le régime linguistique de l'UE.

La demande a été notifiée à la présidence du Conseil le 17 août 2023, par lettre du ministre espagnol des affaires étrangères, de l'Union européenne et de la coopération. Dans cette lettre, le gouvernement espagnol a également demandé d'inscrire le point à l'ordre du jour de la session du Conseil des affaires générales du 19 septembre 2023.

Le 3 septembre 2023, l'Espagne a transmis une proposition de modification du règlement n° 1/1958.

L'UE compte actuellement 24 langues officielles. L'utilisation du catalan, du basque et du galicien est régie par des arrangements administratifs entre l'Espagne et les différentes institutions et organes consultatifs de l'UE. Ces arrangements permettent, entre autres, aux citoyens espagnols d'utiliser ces langues dans leurs communications écrites avec les institutions et organes consultatifs de l'UE, dans les conditions définies dans les accords respectifs. Les traductions vers et depuis le catalan, le basque et le galicien sont fournies par le gouvernement espagnol.

La modification du règlement n° 1/1958 requiert l'unanimité.

[Demande présentée par l'Espagne en vue de la modification du règlement n° 1 portant fixation du régime linguistique de la Communauté économique européenne](#)

Travaux législatifs

Au cours d'un débat public, les ministres procéderont à un échange de vues sur la lettre d'intention de la Commission, présentée le 13 septembre 2023 et exposant les principaux éléments guidant la préparation du programme de travail de la Commission pour 2024.

Les ministres seront invités à indiquer s'ils marquent leur accord sur les initiatives envisagées et à mettre en avant les initiatives qui, à leur avis, sont les plus nécessaires.

L'objectif de la discussion est de permettre à la Commission d'entendre les ministres en vue de l'élaboration de son programme de travail pour 2024. Les discussions seront résumées par la présidence dans une lettre adressée à la Commission.

[Note d'information de la présidence](#)

[Rapport de prospective stratégique 2023](#)

[Lettre d'intention](#)

Dialogue annuel sur l'État de droit

Les ministres aborderont deux points de l'ordre du jour liés au dialogue annuel du Conseil sur l'État de droit.

- Discussion horizontale

Ils tiendront une discussion horizontale sur les principales évolutions liées à l'État de droit dans les États membres de l'UE, en s'appuyant sur le rapport 2023 de la Commission sur l'État de droit.

Ce rapport, y compris ses 27 chapitres par pays, examine l'évolution de la situation dans tous les États membres dans quatre domaines clés pour l'État de droit: le système de justice, le cadre de lutte contre la corruption, le pluralisme et la liberté des médias ainsi que d'autres questions institutionnelles en lien avec l'équilibre des pouvoirs.

Comme en 2022, le rapport contient également des recommandations à l'intention des États membres. Les recommandations se situent dans le prolongement des recommandations de l'année dernière, lorsque celles-ci n'ont pas été pleinement mises en œuvre, ou abordent de nouveaux problèmes.

Selon l'évaluation de la Commission, 65 % des recommandations de l'année dernière ont été entièrement ou partiellement prises en compte par les États membres en l'espace d'un an seulement, ce qui constitue une évolution positive significative. Dans le même temps, des préoccupations d'ordre systémique subsistent dans certains États membres.

Le Conseil devrait tenir une discussion par pays lors de la session du Conseil des affaires générales d'octobre, axée sur les principales évolutions intervenues au Danemark, en Allemagne, en Estonie, en Irlande et en Grèce.

[Rapport 2023 sur l'État de droit \(Commission européenne\)](#)

- Évaluation

Les ministres procéderont également à un échange de vues sur l'évaluation du dialogue annuel du Conseil sur l'État de droit.

La discussion alimentera l'élaboration d'un ensemble de conclusions sur cette évaluation. L'objectif est de parvenir à un consensus sur les conclusions avant la fin de l'année.

Le dialogue annuel du Conseil sur l'État de droit, initié par les conclusions du Conseil adoptées le 16 décembre 2014, a déjà fait l'objet d'une évaluation en 2016 et en 2019.

Les conclusions de la présidence du 19 novembre 2019 ont jeté les bases d'un bilan annuel portant sur la situation en matière d'État de droit dans chaque État membre et dans l'UE, s'appuyant sur les rapports annuels de la Commission sur l'État de droit. L'objectif de cette nouvelle approche est de renforcer le caractère préventif et constructif de l'outil. Cela permet un échange ouvert d'observations et de bonnes pratiques, dans le plein respect des principes d'objectivité, de non-discrimination et d'égalité de traitement de tous les États membres.

Les conclusions de 2019 prévoyaient également une évaluation des résultats obtenus sur la base du dialogue d'ici la fin de 2023.

[Conclusions de la présidence - Évaluation du dialogue annuel sur l'État de droit, 19 novembre 2019](#)

[Conclusions du Conseil de l'UE et des États membres, réunis au sein du Conseil, sur la garantie du respect de l'État de droit, 16 décembre 2014](#)

[État de droit \(informations générales\)](#)

Conseil européen d'octobre

Le Conseil commencera à préparer la réunion du Conseil européen des 26 et 27 octobre 2023 en examinant le projet d'ordre du jour annoté.

Le Conseil européen fera le point sur les dernières évolutions de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et examinera tous les aspects de la réaction de l'UE.

Les dirigeants débattront de la proposition de révision du cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027.

Le Conseil européen évaluera les progrès accomplis pour stimuler la compétitivité de l'Europe, en mettant particulièrement l'accent sur la politique industrielle et l'énergie.

Les dirigeants tiendront un débat stratégique sur la dimension extérieure des migrations, et plus spécialement sur la coopération avec les pays tiers.

Ils feront également le point sur les préparatifs de la conférence des Nations unies sur les changements climatiques qui se tiendra à Dubaï (COP 28).

En fonction de l'actualité, le Conseil européen pourrait se pencher sur des questions spécifiques de politique étrangère (telles que la situation au Sahel).

[Projet d'ordre du jour annoté](#)
